

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213300775-20240610-2024_45-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
03/06/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
11/06/2024**Date de publication :**
11/06/2024**Le 10 juin 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés :**Absente :** Aurélia FOURNIER**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2024-45****OBJET : Attribution du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile**

Une consultation en procédure adaptée, via le profil acheteur de la commune, a été engagée pour renouveler le marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 25 avril 2024 pour une remise des offres le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

Le marché est prévu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Gestionnaire s'engage à assurer la prestation de restauration sur place des écoles primaires et du portage de repas à domicile de Cabanac-et-Villagrains en y garantissant :

- les approvisionnements en denrées alimentaires et non alimentaires,
- la production sur place,
- le suivi de la sécurité alimentaire,
- l'organisation du service,
- la plonge des cuisines des deux écoles et le nettoyage du sol de la salle de restaurant de l'école élémentaire.

L'offre de base porte sur :

- la confection de repas au sein de la cantine scolaire pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour les adultes déjeunant sur site (enseignant(e)s, animateurs(trices)),
- la confection de repas et de goûters pour les enfants et animateurs(trices) de l'ALSH,
- la fourniture des denrées pour les goûters distribués dans le cadre du périscolaire de l'après midi,
- le portage de repas à domicile.

Ces prestations sont à assurer pendant le temps scolaire sauf pour l'ALSH (mercredi et vacances scolaire sauf périodes de fermeture de deux semaines en août et d'une semaine en décembre) et toute l'année

pour le portage de repas sauf les weekends, les jours fériés et pendant la période de deux semaines en août.

Deux entreprises ont présenté une offre :

- Albert Restauration pour 172 048 € HT soit 181 511 € TTC,
- Convivio pour 209 601 € HT soit 221 129,05 € TTC.

Les critères de jugement sont les suivants :

Valeur technique : 65 %

Qualité des produits et des menus : 30 %

Performances en matière de développement durable et organisation : 20 %

Actions éducatives : 10 %

Compétences et formations : 5 %.

Prix des prestations : 35 %

Appelé à délibérer selon le compte rendu de l'analyse des offres fait en séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile :

Attributaire : ALBERT RESTAURATION
8 Chemin d'Oquin
33140 Villenave d'Ornon

Montant : **172 048 € HT**

- attribuer ce marché à compter du 1^{er} septembre 2024,
- donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à la passation de ce marché.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 10 juin 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY